

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF**
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

CODE :98 30 01 S36 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER¹ EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant² d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs à la profession d'éducateur spécialisé.

Plus particulièrement, elle vise à rendre l'étudiant capable, par l'exercice des fonctions de reliaison et d'interface, des fonctions sociales et politiques, de fonder son travail d'accompagnement psycho-éducatif sur :

- le développement global et l'autonomie (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,
- sa capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social, au sein d'un établissement ou d'un service ou dans le cadre du milieu naturel de vie des bénéficiaires,
- l'analyse critique du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel et la compréhension des enjeux des politiques socio-éducatives,
- sa capacité à situer son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs notamment en construisant et gérant des collaborations avec d'autres intervenants,
- sa capacité à articuler action et réflexion critique en y intégrant les ressources théoriques et méthodologiques abordées au cours de ses études,
- sa capacité à inscrire son action dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes sont définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l'aide des différents intervenants dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social déterminant son mandat,
- l'évaluation permanente de son mode d'intervention et de la qualité de son accompagnement.

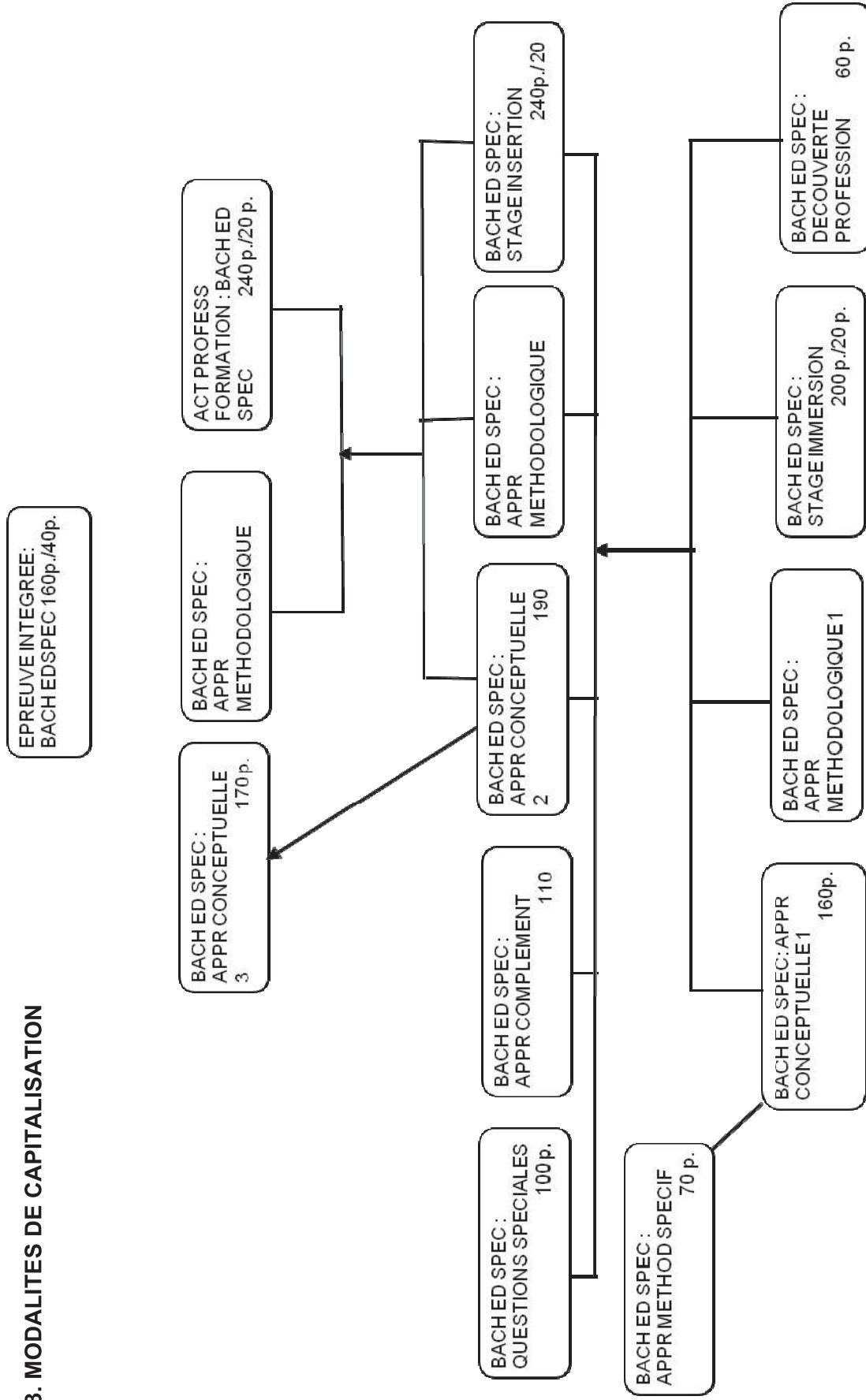
¹ Dans les dossiers, le masculin est utilisé à titre épique.

² Idem.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : découverte de la profession	SCPE	983002 U36 D1	903		60	5
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1	SCPE	983003 U36 D1	903		160	15
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1	SCPE	983004 U36 D1	903		180	16
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion	SCPE	983005 U36 D1	903		200/20	10
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches méthodologiques spécifiques	SCPE	983006 U36 D1	903	X	70	7
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif: approche conceptuelle 2	SCPE	983007 U36 D1	903		190	18
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2	SCPE	983008 U36 D1	903		174	16
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion	SCPE	983009 U36 D1	903		240/20	10
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales	SCPE	983010 U36 D1	903	X	100	9
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : Approches complémentaires	SCPE	983014 U36 D1	903	X	110	10
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3	SCPE	983015 U36 D1	903	X	170	16
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3	SCPE	983016 U36 D1	903	X	170	16
Activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	SCPE	983017 U36 D1	903	X	240/20	12
Epreuve intégrée de la section : « bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif »	SCPE	983001 U36 D1	903		160/40	20
TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION						
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant		2224				
B) nombre de périodes professeur		1484				
C) nombre d'ECTS suivies par l'étudiant		180				

3. MODALITES DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif » du niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

***BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT
PSYCHO-EDUCATIF¹***

Enseignement supérieur pédagogique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27 avril 2006

¹ Le masculin est utilisé à titre épïcène

***BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-
EDUCATIF²***

I – CHAMP D'ACTIVITE

Le Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif est un travailleur social qui fonde son action éducative sur :

- ◆ le développement global de la (des) personne(s),
- ◆ l'autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,
- ◆ la capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social.

Il intervient auprès de différents publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) en construisant et en gérant des collaborations avec d'autres intervenants du secteur et d'autres secteurs.

Il agit soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le cadre du milieu naturel de vie.

Il s'engage dans un processus articulant action et réflexion pour favoriser la qualité de vie, le développement personnel dans sa relation à soi et aux autres.

Son action s'inscrit dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l'aide des différents intervenants dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social déterminent ainsi son mandat.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il maîtrise les enjeux des politiques socio-éducatives, se situe par rapport à celles-ci et se positionne en tant qu'acteur social en fonction des missions spécifiques à l'institution où il exerce.

Il situe son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs.

Il s'interroge sur son mode d'intervention et sur la qualité de son accompagnement.

Dans le respect inconditionnel des personnes et des règles déontologiques, l'éducateur assure :

- ◆ une fonction d'accompagnement et d'éducation en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ;
- ◆ une fonction de reliance en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ;
- ◆ une fonction d'interface en occupant une place centrale au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ une fonction d'acteur social en promouvant l'intégration de chacun et la cohésion sociale ;
- ◆ une fonction politique en étant vecteur de changement.

II - TACHES

Le Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif assure une série de tâches qui sont définies par les différentes fonctions énumérées dans le champ d'activité :

- ◆ une fonction d'accompagnement et d'éducation :
 - ◆ rencontrer la(les) personne(s) dans les différents contextes de vie ;

² Le masculin est utilisé à titre épiciène.

- ◆ évaluer la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) et par l'observation et l'écoute active de la(des) personne(s), participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tient compte des réalités sociales ;
- ◆ créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;
- ◆ garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de leur histoire familiale et veiller à ce que son (leur) avis soit pris en considération ;
- ◆ participer à des réunions d'équipe qui l'aident à évaluer son intervention éducative ;
- ◆ analyser seul ou avec l'équipe les situations d'accompagnement et leurs enjeux ;
- ◆ délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites ;
- ◆ une fonction de reliance :
 - ◆ maintenir ou recréer les liens avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;
 - ◆ valoriser les compétences du réseau relationnel et mobiliser la participation de celui-ci en référence au projet de la(des) personne(s) ;
 - ◆ susciter le désir et la capacité de la(des) personne(s) à construire un réseau relationnel qui correspond à ses (leurs) choix ;
 - ◆ privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs.
- ◆ une fonction d'interface :
 - ◆ s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et solliciter les autres intervenants en vue de coordonner les actions et d'assurer une cohérence optimale du dispositif d'accompagnement ;
 - ◆ analyser des situations du quotidien, les présenter à l'équipe en les situant dans un contexte élargi d'appartenance sociale ;
 - ◆ susciter des rencontres entre différents professionnels, animer des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination, la concertation et la construction de partenariats ;
 - ◆ communiquer oralement et par écrit. L'éducateur spécialisé est à la fois un porte-parole, un révélateur, un traducteur de ce que vit le sujet et cela par rapport aux autres acteurs et intervenants.
- ◆ une fonction d'acteur social :
 - ◆ décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci ;
 - ◆ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;
 - ◆ s'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;
 - ◆ intervenir au travers de son activité de façon à promouvoir le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant ;
 - ◆ informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;
- ◆ une fonction politique :
 - ◆ s'informer des organes de représentation, participer à la concertation sur l'élaboration des politiques liées au secteur, s'associer avec d'autres éducateurs pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action ;
 - ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social et

- culturel ;
- ◆ contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- ◆ interpeller les pouvoirs subsidiant, dénoncer des situations d'injustice ou de non droit ;
- ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- ◆ en tant qu'acteur de changement, ouvrir des pistes alternatives à un monde meilleur.

III – DEBOUCHES

secteur de l'aide à la jeunesse ;
secteur de l'aide aux personnes handicapées ;
secteur de la petite enfance ;
centres d'accueil pour adultes en difficulté ;
service d'aide aux justiciables ;
secteur des personnes âgées ;
secteur de la santé ;
secteur culturel ;
secteur de l'insertion socioprofessionnelle ;
secteur des services communaux de proximité ;
secteur de l'enseignement et du « parascolaire » ;
services d'information ;
comités de quartier, associations de locataires ;
...

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **15/06/2007**

« Bachelier en éducation spécialisée en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2009**

Date limite de certification : **01/01/2013**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 30 01 S36 D1		Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (2224 p.)			NEANT	750718	903	Educateur spécialisé	ESSO	FL3	1384
						750718	903	Educateur spécialisé	ESPE	FL3	1360
						750718	903	Educateur spécialisé	ESSO	FL3	1360
						750718	903	Educateur spécialisé	ESPE	FL3	1830
						750718	903	Educateur spécialisé	ESSO	FL4	1360
						750718	903	Educateur spécialisé	ESPE	FL3	1240
						751401	903	Educateurs vie associative	ESPE	FL2	1080
						751401	903	Educateurs vie associative	CTSS	FL2	1000
						751403	903	Educateurs spécialisés – domaine vie associative	ESSO	FL3	1080

Date de dépôt :

Date d'approbation : 15/06/2007

« Bachelier en éducation spécialisée en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : 01/01/2009

Date limite de certification : 01/01/2013

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 30 02 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : découverte de la profession (60 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 03 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1 (160 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 04 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1 (180 p.)			NEANT			NEANT			

Date de dépôt :

Date d'approbation : 15/06/2007

« Bachelier en éducation spécialisée en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : 01/01/2009

Date limite de certification : 01/01/2013

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 30 05 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion (200 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 06 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches méthodologiques spécifiques (70 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 07 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2 (190 p.)			NEANT			NEANT			

Date de dépôt :

Date d'approbation : 15/06/2007

« Bachelier en éducation spécialisée en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : 01/01/2009

Date limite de certification : 01/01/2013

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 30 08 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 (174 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 09 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion (240 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 10 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales (100 p.)			NEANT			NEANT			

Date de dépôt :

Date d'approbation : 15/06/2007

« Bachelier en éducation spécialisée en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : 01/01/2009

Date limite de certification : 01/01/2013

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 30 14 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches complémentaires (110 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 15 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3 (170 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 16 U36 D1	903	Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 (170 p.)			NEANT			NEANT			

Date de dépôt :

Date d'approbation : 15/06/2007

« Bachelier en éducation spécialisée en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : 01/01/2009

Date limite de certification : 01/01/2013

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
98 30 17 U36 D1	903	Activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (240 p.)			NEANT			NEANT			
98 30 01 U36 D1	903	Epreuve intégrée de la section : « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif » (160 p.)			NEANT			NEANT			

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
DECOUVERTE DE LA PROFESSION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 02 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) de découvrir la profession d'éducateur spécialisé et les diversités de son exercice, de confronter ses représentations à celles d'autres participants, de clarifier ses motivations, ses atouts et ses limites, y compris en termes relationnels, par rapport à cette profession et à la formation qui y prépare.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ Résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Découverte de la formation et de la profession	PP	L	24
Méthodologie relationnelle	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

En référence au profil professionnel du « bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », par la rencontre d'autres personnes (étudiants, professeurs, témoins, experts, professionnels) et par l'analyse de textes et/ou par des visites d'institutions, l'étudiant sera capable :

4.1. Découverte de la formation et de la profession

- ◆ de construire un projet professionnel personnel :
 - ◆ situer les raisons et motivations pour lesquelles il a choisi la profession d'éducateur spécialisé ;
 - ◆ décrire des contextes dans lesquels se fait le travail éducatif ;
 - ◆ donner une définition personnalisée de la fonction d'éducateur spécialisé ;
 - ◆ identifier les différentes fonctions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés à ses représentations de la profession ;
- ◆ de consigner, en synthèse, les expériences rencontrées pendant l'unité de formation ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle, au programme de formation proposé, par rapport à son projet personnel de formation.

4.2. Méthodologie relationnelle

- ◆ de découvrir, à partir d'échanges avec le groupe, l'importance de la relation dans la profession d'éducateur spécialisé. :
 - ◆ entrer en communication avec d'autres personnes ;
 - ◆ prendre place dans une dynamique de groupe ;
 - ◆ écouter et prendre la parole ;
 - ◆ respecter les différences d'opinions ;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'impact des émotions, notamment dans la relation éducative ;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en lien avec la profession d'éducateur spécialisé, y compris en termes relationnels.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en référence au profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif* :

- ◆ de présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto-évaluer,
- ◆ la capacité à nuancer son propos,
- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire adéquat.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Educateur spécialisé : méthodologie relationnelle », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE CONCEPTUELLE 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 03 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques de base relatives au travail socio-éducatif.

En outre, cette unité de formation vise à initier l'étudiant à l'approche pluridisciplinaire et à une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les fondements théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Théorie de la communication	CT	B	22
Philosophie	CT	B	20
Psychologie	CT	B	36
Sociologie	CT	B	25
Maîtrise de la langue orale et écrite	CT	B	25
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

4.1. Théorie de la communication

Face à des situations de communication interpersonnelle, l'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier information et communication ;
- ◆ d'appréhender de manière critique différentes conceptions actuelles et passées de la communication, scientifiques ou autres ;
- ◆ d'indiquer les limites de ces conceptions théoriques ;
- ◆ d'illustrer le processus de rétroaction et son utilisation comme outil de communication ;
- ◆ d'identifier les facilitateurs et/ou les freins d'une situation de communication en vue de repérer ses comportements caractéristiques en tant qu'acteur de communication ;
- ◆ d'intégrer la notion de contexte, lorsqu'il donne un sens à un comportement en situation de communication ;
- ◆ de cerner le concept de l'écoute active.

4.2. Philosophie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser le sens du questionnement philosophique dans une démarche de formation d'éducateur spécialisé et dans une perspective citoyenne ;
- ◆ de comparer différentes approches philosophiques sous-jacentes aux finalités éducatives ;
- ◆ d'expliciter les étapes méthodologiques pour formuler une question philosophique ;
- ◆ de pratiquer la mise en doute méthodique des croyances, préjugés, représentations, ...

4.3. Psychologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir la psychologie, ses buts, ses champs d'intervention ;
- ◆ de décrire les différents courants de la psychologie :
 - ◆ caractériser leurs spécificités et leurs limites ;
 - ◆ identifier leur application dans la vie courante et dans le champ éducatif ;
- ◆ d'identifier les pratiques éducatives relevant de la psychologie ;
- ◆ de distinguer interventions thérapeutiques et démarches éducatives ;
- ◆ d'expliciter les concepts psychologiques utiles à la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisé : personnalité, comportement social, motivation, émotions, perceptions, apprentissage, intelligence, mémoire, ...;
- ◆ de maîtriser et illustrer les concepts de base de la psychologie utiles au travail éducatif :

- le développement psychologique d'un individu de la naissance à la mort,
 - les déterminants des comportements et de la personnalité d'un être humain,
 - les changements qui se produisent tout au long de la vie et leur importance ;
- ◆ de citer et d'analyser des applications éducatives concrètes découlant de la connaissance du développement psychologique d'un individu ;
 - ◆ d'illustrer par des exemples comment la maîtrise des concepts psychologiques de base permet une prise de recul par rapport aux perceptions.

4.4. Sociologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir des concepts sociologiques de base tels que culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, intégration et exclusion,... ;
- ◆ de déterminer le champ d'intervention de la sociologie et son utilité pour la profession d'éducateur ;
- ◆ de s'initier à la démarche sociologique ;
- ◆ d'appliquer différents concepts sociologiques dans sa pratique professionnelle et dans divers contextes ;
- ◆ d'analyser les mécanismes de socialisation en lien avec le travail éducatif et déterminant l'appartenance sociale et culturelle ;
- ◆ d'analyser le processus de reproduction sociale à travers, notamment, les rôles de la famille et de l'école.

4.5. Maîtrise de la langue orale et écrite

L'étudiant sera capable:

- ◆ de réaliser et de présenter, *en respectant les usages de la langue française*, des synthèses ayant trait notamment à l'éducation spécialisée ;
- ◆ de relever les aspects idéologiques du vocabulaire utilisé dans le travail éducatif ;
- ◆ d'analyser et de réaliser, en respectant les usages de la langue française, différents types de communication professionnelle en précisant leur objet, leurs spécificités, leurs destinataires.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française :

- ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle relevant de l'éducation spécialisée en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ de réaliser un écrit professionnel et d'en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du degré d'intégration des concepts,
- ◆ de la précision de l'analyse,
- ◆ de sa capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement,
- ◆ de la qualité de ses argumentations.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 04 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants de s'initier à la déontologie et aux techniques et méthodologies spécifiques au travail socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologies de l'observation	CT	F	24
Méthodologies de la communication interpersonnelle	CT	F	26
Méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive, culturelle	CT	F	30
Déontologie et connaissance de la profession	CT	B	20
Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	PP	L	20
Education à la santé	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologies de l'observation

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir l'expression « démarche éducative » (qui demande quoi, à qui et pourquoi ? Qu'en fais-je ?) ;
- ◆ de commenter et d'expliquer le sens des interventions éducatives et son évolution ;
- ◆ de différencier « éducation intuitive » et « démarche éducative professionnelle » ;
- ◆ de mettre en évidence la spécificité de la fonction d'éducateur dans une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de cerner le concept de projet ;
- ◆ de développer une méthodologie de l'observation :
 - ◆ décrire des comportements observables et mesurables ;
 - ◆ utiliser des techniques d'observation pertinentes des comportements verbaux et non verbaux ;
 - ◆ distinguer les faits observés des émotions et les faits sensoriellement observables des inférences ;
 - ◆ identifier les causes de biais dans les observations ;
 - ◆ démontrer comment la manière de récolter des informations influence les décisions éducatives ;
- ◆ d'émettre des hypothèses quant au sens à donner aux comportements de la personne en tenant compte du contexte dans lequel ils apparaissent et de les justifier.

4.2. Méthodologies de la communication interpersonnelle

Lors de mises en situation relationnelle, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expérimenter différents modes de communication et approches ;
- ◆ de choisir des techniques de communication adaptées aux bénéficiaires et aux contextes ;
- ◆ de s'initier aux différents niveaux de communication : verbal et non verbal, paralangages, ... ;
- ◆ de développer ses compétences relationnelles :
 - ◆ distinguer les contenus et les objectifs de la communication ;
 - ◆ distinguer le contenu et la relation ;
 - ◆ situer la communication dans un espace favorisant l'échange ;
 - ◆ repérer l'impact du contexte dans la communication ;
 - ◆ détecter le sens des réactions de son interlocuteur et en tenir compte par rapport aux objectifs de l'échange ;

- ◆ utiliser le message « je » ;
- ◆ pratiquer l'écoute active ;
- ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé (congruence, authenticité, empathie,...).

4.3. Méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive, culturelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir le concept de créativité et d'expressivité en lien avec la profession d'éducateur ;
- ◆ d'explicitier le sens des activités artistiques, corporelles, sportives, culturelles dans le cadre d'un travail d'éducateur ;
- ◆ d'appliquer des méthodologies d'expression et d'animation spécifiques aux activités artistiques, corporelles, sportives, culturelles ;
- ◆ de mettre en pratique des savoir-faire de base sur le plan artistique ou corporel ou sportif ou culturel ;
- ◆ de relever des éléments montrant l'importance du langage corporel dans les activités d'expression ;
- ◆ d'exploiter les éléments mis à sa disposition pour inventer, innover, créer,... .

4.4. Déontologie et connaissance de la profession

L'étudiant sera capable :

- ◆ de retracer les étapes essentielles du processus de la construction de l'identité et de la déontologie de l'éducateur ;
- ◆ d'identifier et de distinguer dans ces étapes les valeurs, les croyances et les représentations morales, philosophiques, culturelles qui les sous-tendent ;
- ◆ d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle en vigueur dans les secteurs d'intervention des éducateurs afin de les utiliser pour analyser des situations professionnelles ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des éducateurs vis-à-vis des bénéficiaires, des employeurs, du mandant, relative au mandat donné au service ou à l'institution particulièrement du point de vue du secret professionnel ;
- ◆ de distinguer règles déontologiques et démarche éthique.

4.5. Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives

L'étudiant sera capable:

à partir d'une situation rencontrée en stage ou proposée par le chargé de cours, et qui présente un caractère problématique ou qui interpelle l'étudiant,

- ◆ de formuler une/des observations rigoureuses et précises permettant d'ouvrir à une réflexion et à une analyse de l'interaction centrée sur ce qui se joue à partir de son mandat d'éducateur spécialisé dans sa relation à l'autre ;
- ◆ de s'interroger sur sa fonction, son rôle et sa place dans l'institution et dans l'équipe ;
- ◆ de décrire ses préoccupations déontologiques et éthiques ;
- ◆ d'identifier les liens existant entre les contenus des acquis théoriques des cours de méthodologie, des débats réalisés lors des cours et l'analyse de la situation observée.

au sein du groupe de formation,

- ◆ de présenter explicitement et objectivement des faits professionnels ;
- ◆ d'écouter et de s'enrichir des avis d'autrui ;
- ◆ de coopérer à l'élucidation des situations.

4.6. Education à la santé

L'étudiant sera capable:

- ◆ d'illustrer, au travers de concepts tels que santé, prévention, promotion de la santé, éducation à la santé, ... et en s'appuyant sur des connaissances de base liées à l'anatomo-physiologie, la spécificité du travail de l'éducateur spécialisé dans le cadre d'une approche globale de la personne ;
- ◆ d'identifier les actions à mener et les attitudes à adopter face à des situations où la santé est mise en jeu et de préciser les limites des actions de l'éducateur spécialisé.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;
- ◆ *à partir de situations de travail socio-éducatif vécues sur le terrain professionnel ou amenées par l'étudiant ou les chargés de cours,*
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé ;
 - ◆ de réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence la distinction entre faits observés et hypothèses, des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la(des) situation(s) ;
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et l'éducation à la santé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la finesse des observations et des descriptions,
- ◆ le degré d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la qualité des travaux présentés,
- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres unités de formation suivies.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologies de l'observation », « Méthodologies de la communication interpersonnelle », « Méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive, culturelle », « Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :
STAGE D'IMMERSION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 05 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'initier à l'exercice de la profession d'éducateur dans un des secteurs de l'éducation spécialisée en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à

- ◆ observer ;
- ◆ questionner sa pratique ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle ;
- ◆ situer son intervention dans un contexte.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 200 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage : bachelier en éducation spécialisée	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter l'institution dans laquelle il effectue un stage :
 - ◆ décrire les spécificités du service ;
 - ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
 - ◆ identifier les caractéristiques du public cible ;
- ◆ de participer aux activités socio-éducatives du service et de relever les objectifs y afférant et les adaptations mises en place en fonction du contexte et des ressources ;
- ◆ de décrire des situations vécues en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ de s'initier à un processus d'interrogation et de questionnement par rapport aux situations vécues :
 - ◆ accepter et reconnaître les limites du travail de l'éducateur spécialisé par rapport aux demandes des personnes ;
 - ◆ mettre en place des démarches pour vérifier la compréhension de la demande ;
 - ◆ formuler des hypothèses quant aux demandes et aux comportements des personnes ;
 - ◆ prendre en considération les personnes dans leur globalité ;
- ◆ de réfléchir à la place de l'affectif dans les situations professionnelles pour :
 - ◆ établir une distance professionnelle ;
 - ◆ poser les limites entre sphère professionnelle et privée ;
- ◆ de développer des relations authentiques et constructives avec les personnes dans la vie quotidienne :
 - ◆ relever des ressources et des compétences potentielles chez les personnes accompagnées ;
 - ◆ décoder les messages verbaux et non-verbaux ;
 - ◆ reconnaître l'autre en tant que sujet ;
- ◆ de développer sa capacité à communiquer :
 - ◆ évaluer sa capacité à entrer en relation ;

- ◆ développer l'écoute active (empathie et congruence) ;
- ◆ accepter des situations de tension et de conflit ;
- ◆ de percevoir et d'admettre que des opinions, des représentations, des convictions influencent son mode de pensée et son action ;
- ◆ de communiquer ses doutes et ses questionnements au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de s'interroger sur la cohérence entre le projet éducatif et le travail socio-éducatif du service ;
- ◆ de communiquer de façon claire, oralement et par écrit, ses observations ,ses réflexions et ses demandes ;
- ◆ d'interpeller et de se laisser interpeller par d'autres :
 - ◆ questionner les pratiques d'autrui ;
 - ◆ questionner ses pratiques ;
 - ◆ écouter les différents points de vue ;
 - ◆ accepter les interpellations sur ses pratiques ;
 - ◆ relier les pratiques aux théories ;
- ◆ de s'interroger sur son identité professionnelle :
 - ◆ confronter son projet personnel aux pratiques de l'institution ;
 - ◆ s'interroger sur la légitimité de ses actes et ses interventions, en situant son questionnement dans une dimension éthique et en respectant les règles de base de la déontologie professionnelle ;
- ◆ de s'auto-évaluer de manière à mettre en évidence les acquis, les compétences professionnelles et les points faibles ;
- ◆ de témoigner de gestes et d'accompagnements spécifiques et de confronter ses représentations du public accompagné ;
- ◆ de mettre en œuvre des démarches de recherche d'informations.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation;
- ◆ rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence aux contenus de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française* :

- ◆ de décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ de distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ de décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;
- ◆ de réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à développer des attitudes d'ouverture visant à l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ la qualité de l'utilisation des observations,
- ◆ la qualité, la clarté et la structure de la présentation de l'expérience vécue ;
- ◆ le degré de pertinence des commentaires et la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHES METHODOLOGIQUES SPECIFIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 06 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHES METHODOLOGIQUES SPECIFIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect des règles de déontologie,

- ◆ d'appréhender des techniques et méthodologies relatives à la dynamique de groupe et à la conduite de réunions ;
- ◆ de s'initier aux médias et aux TIC comme outils de travail socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

2.3. Condition particulière d'admission

Etre inscrit dans l'unité de formation « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1 »

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Conduite de réunions	CT	F	18
Dynamique de groupe	CT	F	18
Education aux médias et aux TIC	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70

4. PROGRAMME

4.1. Conduite de réunions

L'étudiant sera capable, *au travers de mises en situations* :

- ◆ de distinguer les différents types de réunion ;
- ◆ de relever les facteurs d'efficacité et d'inefficacité (convocations, ordre du jour,...) :
 - l'appréhension des aspects logistiques, temporels et émotionnels de la conduite de réunion,
 - la distribution de la parole,
 - le repérage des rôles formels/informels pris ou souhaités par les participants ;
- ◆ d'illustrer les compétences de l'animateur et des participants.

4.2. Dynamique de groupe

L'étudiant sera capable, *sur la base de situations d'expérimentation* :

- ◆ d'expliciter les concepts et principes généraux de la théorie de la dynamique de groupe ;
- ◆ d'expérimenter et de repérer les mécanismes inhérents à la dynamique de groupe et les caractéristiques de groupes observés :
 - les interactions,
 - l'émergence de normes,
 - l'existence de buts collectifs communs,
 - l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
 - l'émergence d'une structure informelle,
 - l'existence d'un inconscient collectif,
 - l'établissement d'un équilibre interne et du système de relations à l'environnement ;
- ◆ d'illustrer les facteurs influençant les interactions entre les membres du groupe ;
- ◆ d'identifier les problèmes les plus fréquents dans un groupe ainsi que des manières d'y remédier ;
- ◆ d'illustrer quelques phénomènes de groupe tels que : affinités, rôle, influence, pression de conformité, normes, leadership...;
- ◆ d'analyser ses propres réactions au sein du groupe et celles de ses partenaires.

4.3. Education aux médias et aux TIC

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier l'impact des médias et des technologies de l'information et de la communication dans le développement de l'individu et dans la société ;
- ◆ de déterminer les moyens médiatiques ou technologiques appropriés à une action éducative, à un objectif éducatif, à un public spécifique, ... ;
- ◆ d'utiliser des outils et d'exploiter des TAV¹ et TIC² pouvant servir de support au développement et à l'expression des personnes auprès desquelles il exerce une responsabilité éducative ;
- ◆ d'élaborer et présenter un outil de diffusion de messages d'intérêt public liés aux problématiques rencontrées par les éducateurs (affiches, messages radio,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *au départ de situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée* :

- ◆ de les analyser à partir des repères relatifs à la conduite efficace de réunions ;
- ◆ d'analyser les facteurs qui ont influencé les interactions entre les membres d'un groupe et leur influence sur le travail socio-éducatif ;
- ◆ de proposer et justifier le recours aux TAV et TIC comme outils de travail socio-éducatif.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

¹ TAV : techniques audio-visuelles

² TIC : technologies de l'information et de la communication

CNMINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE CONCEPTUELLE 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 07 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'approfondir les fondements théoriques relatifs au travail socio-éducatif, l'approche pluridisciplinaire et une réflexion critique fondée sur l'articulation entre ces fondements théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

En respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

En respectant l'usage correct de la langue française,

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;

- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif vécues sur le terrain professionnel ou amenées par l'étudiant ou les chargés de cours,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En Découverte de la profession »

En référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé:

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

En référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française :

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;
- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des unités de formation 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO- EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION », 983003 U36 D1 , «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1 », 983004 U36 D1, « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO- EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Sciences économiques et politiques	CT	B	23
Droit et législation	CT	B	15
Sociologie des organisations	CT	B	23
Expression orale et écrite	CT	B	20
Psychologie sociale	CT	B	23
Psychopédagogie	CT	B	28
Psychopathologie	CT	B	20
3.2. Part d'autonomie		P	38
Total des périodes			190

4. PROGRAMME

4.1. Sciences économiques et politiques

L'étudiant sera capable :

- ♦ d'identifier les mécanismes fondamentaux de l'économie contemporaine et mettre en évidence le rôle de l'Etat notamment en termes de répartition des richesses et de subventionnement ;
- ♦ de développer une lecture critique de la réalité économique en s'appuyant sur des notions telles que non marchand, économie libérale, service public/privé, mondialisation, surendettement, économie sociale, micro-économie,...
- ♦ d'établir un lien entre les choix économiques et politiques, les problèmes sociaux individuels et collectifs et la prise en charge socio-éducative ;
- ♦ de relever les principes fondamentaux d'un état de droit démocratique ;
- ♦ de décrire le fonctionnement de l'organisation de l'Etat fédéral belge notamment en lien avec le métier ;
- ♦ de relever les liens entre les institutions fédérales, communautaires, régionales, communales et les lieux où s'exerce le travail socio-éducatif.

4.2. Droit et législation

L'étudiant sera capable :

- ♦ de définir les sources et le champ d'intervention du droit et de la législation et son utilité pour la profession d'éducateur ;
- ♦ de cerner les enjeux de leur application pour le citoyen, pour la profession d'éducateur ;
- ♦ de situer le cadre et les acteurs du monde judiciaire ;
- ♦ d'illustrer les notions de responsabilité, d'acte délictueux, de justiciable,...

4.3. Sociologie des organisations

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier, au sein de l'organisation, les statuts, les rôles, les responsabilités, les valeurs, les missions,... des différents intervenants et préciser leur place dans l'organisation ;
- ◆ d'identifier les différentes composantes de l'organisation et les différentes logiques de fonctionnement ;
- ◆ de repérer des objectifs collectifs et personnalisés et les enjeux associés ;
- ◆ d'identifier les compétences et les ressources nécessaires pour atteindre des objectifs opérationnels ;
- ◆ de repérer les opportunités et les contraintes de cette organisation ;
- ◆ d'analyser l'organigramme institutionnel, réaliser une approche stratégique de l'organisation et prendre en compte le rôle de l'informel dans l'organisation ;
- ◆ de définir les concepts de créativité, de pouvoir, d'autorité et les éléments de base de l'analyse stratégique (acteur, zone d'incertitude, marge de liberté, système d'action,...) ;
- ◆ d'illustrer des problématiques relatives aux ressources humaines dans l'organisation : identité au travail, motivation,...

4.4. Expression orale et écrite

L'étudiant sera capable :

- ◆ de distinguer les termes suivants : argumenter, démontrer, convaincre, persuader, manipuler ;
- ◆ d'explicitier et mettre en œuvre les différentes étapes méthodologiques pour élaborer une argumentation ;
- ◆ de développer des stratégies d'argumentation ;
- ◆ d'analyser une argumentation sur la base de
 - ◆ la pertinence des arguments,
 - ◆ sa structure,
 - ◆ différents modes de réponse (anticipation, contre-objection, compromis, ...),
 - ◆ la maîtrise de la langue française (syntaxe, vocabulaire, orthographe,...) ;
- ◆ de prendre en compte différents paramètres de l'expression non-verbale (voix, gestes, attitudes) ;
- ◆ de prendre en compte les aspects stratégiques et sociaux du discours.

4.5. Psychologie sociale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir la psychologie sociale et son champ d'action ;
- ◆ d'illustrer des concepts de base comme les représentations sociales, l'identité sociale, la catégorisation sociale, la conduite stratégique des relations... ;
- ◆ d'analyser les effets réciproques entre individus et collectivités au travers des notions telles que : groupe de référence, sentiment d'appartenance, fonction normative, discrimination, carence relationnelle, privation d'autrui, rapport à l'autorité,...
- ◆ de percevoir l'impact de certains phénomènes sociaux comme les stéréotypes, les valeurs, les boucs émissaires dans les relations avec autrui,...
- ◆ de repérer les processus psychosociaux impliqués dans les problèmes ou conflits sociaux (racisme, violence,...) et l'influence de l'environnement dans la relation socio-éducative;
- ◆ d'identifier les groupes comme lieux de différenciation et de changement.

4.6. Psychopédagogie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopédagogie ;
- ◆ d'illustrer des notions telles que : comportement, apprentissage, intelligence, émotion, normalité, handicap ;
- ◆ de décrire en quoi les apprentissages sont en lien avec les sentiments, l'intelligence, l'affirmation de soi, la motivation, l'environnement,... en s'appuyant sur des théories scientifiques de pédagogues référents ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique qui s'appuie sur différentes approches psychopédagogiques ;
- ◆ de repérer le sens des termes utilisés par les autres acteurs présents dans les équipes pluridisciplinaires ;
- ◆ de démontrer en quoi les personnes rencontrées nécessitent de la part de l'éducateur une approche spécifique ;
- ◆ *pour différents types de handicaps ou d'inadaptations (handicaps physiques, mentaux, sociaux, ...), pour différentes classes d'âge et sur la base d'observations :*
 - ◆ de préciser et de décrire les caractéristiques cognitives, motrices, psychologiques, affectives, personnelles et sociales des personnes, en liaison avec l'étiologie ;
 - ◆ de découvrir les principes de base de différentes démarches pédagogiques de prise en charge adaptées ;
 - ◆ d'établir un lien entre les données étiologiques, les caractéristiques psychologiques, affectives, sociales, et les approches psychopédagogiques qui en découlent, en tenant compte des dimensions déontologiques.

4.7. Psychopathologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopathologie ;
- ◆ de définir les notions de santé mentale et de normalité ;
- ◆ de situer sommairement les différents courants de pensée, les thérapies existantes et les diverses approches de la maladie mentale ;
- ◆ de décoder le vocabulaire de base en santé mentale et l'utiliser comme outil de travail et non comme une étiquette qui enfermerait la personne ;
- ◆ de repérer le sens des termes utilisés par les autres acteurs présents dans les équipes pluridisciplinaires ;
- ◆ de découvrir la valeur du symptôme et développer une prise de distance entre la manifestation de celui-ci et l'identification d'une maladie mentale ;
- ◆ de décrire, au travers d'études cliniques, les principaux troubles psychiques relevant des névroses et psychoses, au point de vue des mécanismes psychopathologiques et de leur origine :
 - ◆ dégager de cette description, les conséquences sur la fonction éducative et sur les attitudes à prendre ;
 - ◆ aborder les différentes approches d'aide et de soins, y compris les nouvelles options d'interventions ;
- ◆ d'aborder la notion de souffrance personnelle et de souffrance d'autrui ;
- ◆ de définir la notion de transfert et contre-transfert pour éclairer le processus relationnel dans la relation éducative (attachement, développement, ...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ de définir, de décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ d'utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des descriptions et de l'analyse,
- ◆ la capacité de l'étudiant à expliciter les éléments sur lesquels repose sa vision d'une situation professionnelle,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant. Pour les cours de « Droit et législation » et « Psychopathologie », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 2**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 08 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, *dans le respect des règles de déontologie,*

- ◆ d'approfondir différentes techniques et méthodologies spécifiques au travail socio-éducatif ;
- ◆ d'appréhender des processus d'analyse et d'évaluation du travail socio-éducatif ;
- ◆ de s'initier à la démarche de recherche en éducation spécialisée ;
- ◆ d'appliquer la législation organisant la neutralité inhérente à l'enseignement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

en respectant l'usage correct de la langue française :

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés, interprétations et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En « Découverte de la profession »

En référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé, :

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;
- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983003 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1», 983004 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION » ; 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Déontologie et éthique	CT	F	16
Recherche appliquée en éducation spécialisée	CT	F	14
Méthodologie de l'analyse organisationnelle	CT	F	20
Méthodologie des activités ACSC ¹	CT	F	30
Méthodologie du projet	CT	F	20
Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	PP	L	20
Neutralité	CT	F	24
3.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			174

4. PROGRAMME

4.1. Déontologie et éthique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de confronter les règles déontologiques à la pratique professionnelle des différents secteurs d'interventions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'identifier les principes déontologiques découlant
 - ◆ des dispositions légales et réglementaires des professions du secteur de l'éducation spécialisée,
 - ◆ des usages professionnels ;
- ◆ d'expliquer les droits, devoirs et responsabilités des éducateurs spécialisés ;
- ◆ de faire preuve ou de développer un questionnement éthique en posant la question du sens de l'action éducative et du rapport à autrui ;
- ◆ d'intégrer des repères à la fois théoriques (universalité, singularité,...) et pratiques concernant l'éthique de la prise en charge éducative de personnes ;
- ◆ d'analyser des situations concrètes, spécifiques aux différents secteurs de l'éducation spécialisée portant sur des difficultés éthiques ou déontologiques ;
- ◆ de démontrer en quoi la fonction éducative est liée à des valeurs formelles et informelles et à des tensions entre valeurs personnelles, institutionnelles et culturelles ;
- ◆ de questionner des processus d'évaluation de la qualité en référence à l'éthique et à la loi.

4.2. Recherche appliquée en éducation spécialisée

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier le bien-fondé de la recherche en éducation spécialisée ;

¹ ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

- ◆ de choisir des outils de recueil des données auprès des partenaires de l'action éducative (parents, bénéficiaire, éducateur,...) comme, par exemple, le questionnaire, les différents types d'entretien, l'analyse de contenu, ... ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests, statistiques ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à mesurer afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles :
 - ◆ expliciter les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;
 - ◆ articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ d'élaborer un projet écrit de recherche en maîtrisant l'orthographe, la syntaxe et le style ainsi que d'autres aspects plus techniques d'un texte scientifique (bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations, ...).

4.3. Méthodologie de l'analyse organisationnelle

A partir de situations relatives à divers terrains organisationnels, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'interroger les logiques institutionnelles et les logiques d'acteurs par une approche classique et stratégique des organisations : les rapports de pouvoir, l'organisation du travail, l'espace, l'organigramme, les finalités et objectifs, la circulation de l'information, les modes de décision et de coordination ;
- ◆ de prendre du recul par rapport à ses opinions sur le fonctionnement de l'organisation ;
- ◆ de situer un événement dans son contexte organisationnel ;
- ◆ d'identifier les facteurs qui engendrent conflit ou coopération ;
- ◆ de mener une analyse du jeu des acteurs.

4.4. Méthodologie des activités ACSC

L'étudiant sera capable :

- ◆ de proposer des activités artistiques, culturelles, sportives et corporelles qui favorisent le développement global de la personne y compris dans ses aspects psychomoteurs, psychosociaux,...;
- ◆ d'adapter et de mettre en pratique des activités ACSC qui visent la réalisation de l'individu ;
- ◆ d'expérimenter et d'identifier la place du corps au niveau de la relation et de la communication ;
- ◆ d'expérimenter et d'identifier en quoi des éléments corporels, émotionnels et cognitifs interfèrent dans la relation éducative ;
- ◆ d'expérimenter, d'identifier et d'analyser en quoi son expressivité corporelle peut être frein ou facilitateur dans l'intervention socio-éducative ;
- ◆ d'expérimenter divers modes d'expression corporelle.

4.5. Méthodologie du projet

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir et d'illustrer les différents types de projets (éducatifs, individuels, institutionnels, pédagogiques,...) ;
- ◆ d'appréhender la dynamique de la mise en œuvre d'un projet ;
- ◆ de décrire les différentes étapes de l'élaboration d'un projet ;
- ◆ de démontrer l'intérêt d'appliquer une méthodologie précise dans l'élaboration d'un projet professionnel à caractère éducatif ;
- ◆ de concevoir un projet professionnel à caractère éducatif ;
- ◆ de situer ce projet par rapport à ses propres finalités et à celles des différentes parties concernées.

4.6. Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives

Dans le respect d'un cadre éthique et déontologique et à partir de situations professionnelles, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'explorer les différentes dimensions qui les caractérisent (individuelles/collectives, éducatives/pédagogiques/sociales,...) ;
- ◆ d'établir les liens entre les modèles et apports conceptuels, les grilles d'analyse et les systèmes évoqués ;
- ◆ d'expérimenter le travail en équipe et de prendre en compte l'action collective ;
- ◆ de se confronter à la complexité de l'action collective ;
- ◆ de prendre distance par rapport à ses émotions et d'adopter une attitude professionnelle ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail, de recadrer, de traiter les divergences en prenant en compte la réalité des personnes accompagnées et d'évaluer la pertinence de son action ;
- ◆ de prendre en compte la dimension stratégique de l'organisation (histoire, règles de fonctionnement) ;
- ◆ de se référer au mandat (définition, contexte, limites, cadre, autonomie/indépendance).

4.7. Neutralité

Au départ notamment des grands textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne, l'étudiant sera capable :

- ◆ de comparer et distinguer les décrets des 31 mars 1994 et 17 décembre 2003 relatifs à la neutralité dans les enseignements organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- ◆ de définir et d'expliquer les notions telles que neutralité active, citoyenneté, privé versus public, laïcité, tolérance,... ;
- ◆ d'expliciter ce qui, dans les textes fondateurs belges et européens, établit les fondements de la neutralité et donc de la séparation des églises et de l'Etat ;

- ◆ d'appliquer les méthodologies issues de la critique historique et événementielle à l'analyse de phénomènes tels qu'intégrisme, révisionnisme, négationnisme, les sectes ;
- ◆ d'analyser des situations qui mettent en jeu la neutralité de l'enseignement ;
- ◆ d'énumérer, de décrire et de comparer les religions pratiquées en Europe et leur influence sur la vie quotidienne (fêtes, traditions, racines,...) ;

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ à partir de situations professionnelles,
 - ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socio-éducative ;
 - ◆ d'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir,...), à l'éthique et à la déontologie ;
 - ◆ de poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - du mandat qui lui est donné ;
- ◆ d'élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et de le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- ◆ d'élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ de proposer des activités ACSC² adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la rigueur des analyses et élaborations,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

² ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :
STAGE D'INSERTION**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 09 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans un des secteurs de l'éducation spécialisée en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ questionner et analyser sa pratique ;
- ◆ développer un regard critique sur son action ;
- ◆ situer son intervention et son mandat dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire en tenant compte du contexte organisationnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En référence au profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif et par la réalisation de travaux :

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur spécialisé ;
- ◆ évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

En approche conceptuelle,

en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

en respectant l'usage correct de la langue française :

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En « Découverte de la profession »

en référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé, :

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

Dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;

- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983002 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO- EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION », 983003U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1», 983004 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION » 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 240 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage : bachelier en éducation spécialisée	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer sa fonction éducative dans un contexte organisationnel :
 - identifier les partenaires signifiants de l'environnement de l'organisation ;
 - analyser le projet institutionnel (philosophie, valeurs, histoire, règles de vie collective et individuelle,...) ;
 - au travers de l'organigramme de l'institution, se situer et situer les autres acteurs institutionnels (rôles, fonctions, mandats,...) afin de comparer le mandat prescrit et le mandat exercé ;
 - identifier les référentiels théoriques et méthodologiques institutionnels pour décrire des outils professionnels qui finalisent le projet institutionnel ;
- ◆ de s'insérer dans les actions d'une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire :
 - participer à des réunions ;
 - communiquer avec les membres de l'équipe et participer à la circulation de l'information ;

- prendre de manière progressive des responsabilités et négocier la prise en charge de projets ;
 - élaborer son action en lien avec le projet institutionnel en tenant compte des aspects pédagogiques, logistiques et financiers ;
 - décrire et analyser sa participation à l'organisation des actions ou activités (institutionnelles, pédagogiques, sociales, ludiques, ...) adaptées aux objectifs fixés avec les personnes accompagnées et les différents partenaires (famille, institutions, ...) ;
 - identifier et expliciter le sens donné aux activités et tâches quotidiennes en le liant aux objectifs fixés pour et avec les personnes accompagnées ;
- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement éducatif vécue :
 - ◆ développer un questionnement éthique relatif au respect des libertés et droits fondamentaux ;
 - ◆ évaluer les compétences et les ressources de la personne ou des personnes accompagnées ;
 - ◆ étayer les demandes et les besoins exprimés notamment par rapport à la dimension affective et sexuelle ;
 - ◆ favoriser des conditions d'intégration sociale ;
 - ◆ associer les personnes pour déterminer des objectifs et des moyens appropriés ;
 - ◆ d'interroger les perspectives et les limites de son intervention éducative :
 - ◆ situer celle-ci au sein d'un réseau et d'une équipe pluridisciplinaire ;
 - ◆ se confronter à la complexité de l'intervention éducative ;
 - ◆ prendre distance par rapport à ses émotions en adoptant une attitude professionnelle notamment face à des situations de conflits au sein de l'équipe ou de l'institution ;
 - ◆ intervenir dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession ;
 - ◆ ajuster la construction de son identité professionnelle à un processus d'auto-évaluation en terme de compétences professionnelles acquises ou à améliorer ;
 - ◆ reprendre l'impact de ses représentations sur son mode de pensée.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;

- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence aux contenus de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française* :

- ◆ d'analyser des situations socio-éducatives,
 - ◆ en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des personnes accompagnées et de leur entourage, de sa propre personne ;
 - ◆ en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la capacité à développer des attitudes d'ouverture visant l'intégration dans un travail d'équipe,
- ◆ le niveau de qualité du questionnement et de l'analyse ;,
- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation de l'expérience vécue,
- ◆ le degré de pertinence des commentaires et la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
QUESTIONS SPECIALES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 10 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : QUESTIONS SPECIALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants, dans le respect des règles déontologie, d'appréhender :

- ◆ les fonctions et enjeux des écrits professionnels,
- ◆ des méthodologies de gestion de conflit,
- ◆ des outils d'analyse des phénomènes de société,
- ◆ la diversité des pratiques socio-éducatives nationales et internationales.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

en respectant l'usage correct de la langue française :

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En « Découverte de la profession »,

en référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé, :

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;
- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983003 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1», 983004 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION » ; 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée	CT	F	20
Approche des phénomènes de société	CT	B	25
Dimensions internationales de l'éducation spécialisée	CT	B	15
Gestion de conflits	CT	F	20
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

4.1. Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée

L'étudiant sera capable :

- ◆ de dégager des enjeux pédagogiques, éthiques, déontologiques et stratégiques des écrits professionnels et du vocabulaire utilisé ;
- ◆ de préciser les fonctions de l'écriture en éducation spécialisée (fonction stratégique, fonction de mémoire, de trace, de visibilité, fonction de distanciation, de médiation, fonction de déchiffrement, de symbolisation, fonction de réflexivité, de mobilisation de la conscience, fonction cathartique, fonction de reconnaissance, etc...) ;
- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel (carnets de bord, observations, rapports de synthèse...), en prenant en compte les caractéristiques propres à ce type d'écrits, et en veillant au respect de la personne ;
- ◆ de se positionner par rapport aux écrits institutionnels (consignes,...).

4.2. Approche des phénomènes de société

Au travers de documents scientifiques relevant de disciplines différentes et pour des phénomènes de société tels que l'exclusion sociale, le développement local et communautaire, la multi-culturalité, les phénomènes urbains, les comportements à risque, les formes d'agressivité, la marginalité, le respect d'autrui, la citoyenneté..., l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les processus qui ont conduit aux phénomènes concernés sur la base d'une brève approche historique des notions ;
- ◆ de s'initier à l'utilisation de méthodes (grilles, référentiels, schémas, ...) pour définir et analyser des phénomènes de société à partir de questions telles que l'insertion sociale, culturelle, professionnelle,...
- ◆ d'utiliser des référentiels diversifiés pour proposer des pistes d'action adaptées.

4.3. Dimensions internationales de l'éducation spécialisée

A travers une comparaison de différents secteurs de l'éducation spécialisée en Belgique et à l'étranger, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'approcher les modalités d'évaluation du travail socio-éducatif dans les institutions ;

- ◆ d'illustrer la diversité des pratiques du travail et relever les principales dispositions légales qui régissent l'exercice de la profession ;
- ◆ de comparer les finalités du travail socio-éducatif et les référents théoriques sur lesquels il s'appuie de manière privilégiée.

4.4 Gestion de conflits

L'étudiant sera capable :

- ◆ de reconnaître les sources, facteurs et processus favorisant, renforçant, précipitant et déclenchant des conflits en vue de les prévenir et/ou de les gérer ;
- ◆ d'identifier et d'expérimenter différentes situations conflictuelles ;
- ◆ d'appliquer des techniques de gestion de conflits au départ de différents modèles théoriques telles que l'analyse transactionnelle, la communication non violente, ... ;
- ◆ de développer ses habiletés pratiques et sa capacité d'auto évaluation en ce qui concerne l'écoute, le dénouement des impasses et des résistances, les émotions, ... ;
- ◆ de repérer ses modes de réaction privilégiés et d'en mesurer l'impact.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail socio-éducatif donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte et des objectifs poursuivis ;
- ◆ d'analyser les processus d'émergence et les caractéristiques d'un phénomène de société donné et d'établir des liens avec la pratique socio-éducative ;
- ◆ d'analyser des particularités du travail socio-éducatif en Communauté française au regard de pratiques en vigueur en Belgique et à l'étranger ;
- ◆ d'analyser une situation de conflit et de justifier des modalités de prévention et de gestion à mettre en œuvre.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la rigueur des analyses et élaborations,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée » et « Gestion de conflits », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHES COMPLEMENTAIRES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 14 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHES COMPLEMENTAIRES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le respect des règles de déontologie, de relier les notions théoriques relatives à la sociologie de la famille, à l'éducation à la santé et à la gestion de projets, aux spécificités méthodologiques du travail socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française,

- ◆ définir, utiliser et illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et processus ;
- ◆ réaliser un écrit professionnel et en justifier la pertinence en fonction du contexte et de la finalité.

En approche méthodologique,

en respectant l'usage correct de la langue française :

- ◆ appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;

- ◆ poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;

à partir de situations de travail socio-éducatif,

- ◆ réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence :
 - ◆ la distinction entre faits observés et hypothèses,...
 - ◆ la(les) position(s) professionnelle(s) de l'éducateur spécialisé,
 - ◆ des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la situation ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
- ◆ analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et à l'éducation à la santé.

En « Découverte de la profession »,

en référence au profil professionnel de l'éducateur spécialisé, :

- ◆ rédiger un projet personnel qui comporte sa définition personnalisée de l'éducation spécialisée, les différents contextes dans lesquels s'exerce la profession d'éducateur spécialisé et dans lequel il décrit ses atouts et ses limites par rapport au programme de formation proposé .

En stage,

Dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,

- ◆ décrire des situations socio-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec eux ;
- ◆ décrire en quoi ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires ont visé à développer des relations constructives ;
- ◆ réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF983003 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 1», 983004 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », 983005 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION », 983002 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Sociologie de la famille	CT	B	20
Education à la santé	CT	B	40
Réalisation et évaluation du projet	CT	F	28
3.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110

4. PROGRAMME

4.1. Sociologie de la famille

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender la famille en tant que fait social et de situer celui-ci dans une perspective dynamique et historique ;
- ◆ de mesurer l'impact du système familial sur le développement individuel ;
- ◆ de mettre en évidence la façon dont les groupes familiaux s'instituent et se structurent en fonction du contexte social ;
- ◆ d'illustrer la diversité des modèles familiaux et la nécessité de les prendre en considération dans son intervention éducative ;
- ◆ de relever dans son intervention éducative en quoi les conditions matérielles et les fonctions symboliques qui sous-tendent l'existence influent sur les logiques groupales et familiales ;
- ◆ d'illustrer des logiques de solidarité familiale et d'y situer le rôle de l'état (sécurité sociale, logement, obligation scolaire, ...) ;
- ◆ d'évoquer des spécificités des familles immigrées en les liant aux différentes phases des cycles migratoires et aux politiques d'accueil.

4.2. Education à la santé

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'illustrer les processus physiopathologiques présents dans des pathologies fréquemment rencontrées par les éducateurs (dépendances, handicaps, ...) ;
- ◆ d'illustrer le rôle de l'éducateur du point de vue de la prévention primaire, secondaire et tertiaire sur différentes thématiques (contraception, hygiène sexuelle, obésité, tabagisme, hygiène alimentaire, mongolisme, trisomie,...) ;
- ◆ d'identifier les actions à mener et les attitudes à adopter face à des situations où la santé est à promouvoir ou mise en jeu (premiers soins, hygiène corporelle et des lieux de vie, manutention,...) et préciser les enjeux et les limites des actions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'explicitier les concepts d'éducation à la santé qui permettent à l'éducateur d'être acteur de santé ;
- ◆ de concevoir un projet original, attractif d'éducation à la santé en réponse à un besoin exprimé ou non dans une population et en s'appuyant sur les bases théoriques du cours et sur une recherche basique de littérature en rapport avec le sujet envisagé ;
- ◆ d'illustrer les questions éthiques relatives au pouvoir de la science, au progrès de la médecine, ... (euthanasie, manipulation génétique,...) ;
- ◆ d'identifier l'importance de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle adapté au public pris en charge.

4.3. Réalisation et évaluation du projet

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier un problème de départ ou une situation susceptible de déboucher sur un projet ;
- ◆ de définir, communiquer, négocier, réaliser, évaluer un projet en référence à un projet global (individuel, collectif, institutionnel, pédagogique, ...) ;
- ◆ d'opérationnaliser les objectifs de départ ;
- ◆ de s'approprier les méthodes et les techniques nécessaires au projet ;
- ◆ de planifier les actions dans le temps ;
- ◆ d'évaluer le projet par rapport aux objectifs généraux, aux méthodes et aux techniques, aux résultats sur l'environnement, à la satisfaction personnelle, à l'utilité par rapport au réseau.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et décrire les éléments de base de la sociologie de la famille et leurs incidences dans l'intervention socio-éducative ;
- ◆ d'identifier et décrire les éléments de base de l'éducation à la santé et d'évaluer leurs incidences sur l'intervention socio-éducative en terme d'enjeux et de limites ;
- ◆ à partir d'une situation professionnelle, de mettre en œuvre une méthodologie permettant la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet dans le cadre d'une intervention socio-éducative.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Réalisation et évaluation du projet », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE CONCEPTUELLE 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 15 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de maîtriser des notions théoriques relatives au travail socio-éducatif et à l'approche pluridisciplinaire ainsi que de mener une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les notions théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ définir, décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé..

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité de formation 983007 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2 » classée dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Sociologie des communications	CT	B	20
Psychopathologie	CT	B	20
Législation des secteurs	CT	B	30
Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques	CT	B	50
Analyse du secteur non marchand	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	34
Total des périodes			170

4. PROGRAMME

4.1. Sociologie des communications

Au départ de messages d'intérêt public liés aux problématiques rencontrées dans la profession d'éducateur spécialisé, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier le champ d'action de la sociologie des communications et son utilité pour la profession d'éducateur ;
- ◆ de relater les grandes étapes de l'histoire des médias et leurs rôles et fonctions dans une société démocratique ;
- ◆ de réaliser une analyse critique de la société et des processus de l'information afin d'identifier les logiques de pouvoir (liens avec le consumérisme, place accordée au citoyen, ...)
- ◆ d'illustrer la diversité des supports médiatiques et leur « poids respectif » notamment sur le mode de pensée ou le comportement des individus ;
- ◆ de démontrer en quoi les systèmes de communication peuvent contribuer à renforcer ou déforcer les logiques démocratiques.

4.2. Psychopathologie

L'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter les différentes nosographies psychiatriques et leurs limites ;
- ◆ de développer une lecture critique de nouvelles psychopathologies ;
- ◆ de décrire pour différents troubles psychiques présents tant chez l'enfant que chez l'adulte (dépendance, maltraitance, délinquance sexuelle, suicide, troubles à expression somatique, troubles du comportement et du développement psychologique, perversions, psychopathologies du travail,...) :
 - ◆ les mécanismes psychopathologiques et leurs origines présumées,
 - ◆ les différentes approches d'aide et de soins, y compris les options d'interventions des équipes pluridisciplinaires et les logiques qui les sous-tendent ,
 - ◆ les conséquences sur la fonction de l'éducateur ;
- ◆ d'identifier ses propres limites face à la prise en charge des troubles psychopathologiques d'autrui (notions d'accompagnement, d'envahissement, de substitution, ...)

4.3. Législation des secteurs

L'étudiant sera capable d'expliciter et d'illustrer les principes de base de la législation en vigueur dans les secteurs de l'éducation spécialisée, en particulier dans les domaines :

- ◆ de la Protection et l'Aide à la jeunesse,
- ◆ des Droits des personnes handicapées,
- ◆ de la protection de la personne malade mentale,
- ◆ des Droits des personnes précarisées,
- ◆ des Droits des étrangers et des réfugiés.

4.4. Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques

Au départ de situations exemplatives, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer, afin de mener à bien le projet éducatif, une intervention socio-éducative qui tienne compte :
 - ◆ de l'analyse du lieu d'intervention spécifique,
 - ◆ des interventions humaines particulières,
 - ◆ du bénéficiaire ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensée utilisés en psychopédagogie, en particulier, l'approche systémique, humaniste, comportementaliste, psychanalytique ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique qui s'appuie sur différentes approches psychopédagogiques et en quoi le système éducatif est un système ouvert dépendant du contexte ;
- ◆ de démontrer en quoi les populations rencontrées nécessitent de la part de l'éducateur une approche spécifique ;
- ◆ de présenter des expériences éducatives particulières et de les relier aux différents postulats scientifiques, idéologiques et méthodologiques des différents courants psychopédagogiques ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique éducative, d'en préciser les différentes composantes (théories, valeurs, intuitions, représentations sociales, ...) ;
- ◆ d'expliciter en quoi différentes approches socio-éducatives permettent à l'éducateur de comprendre des situations socio-éducatives singulières ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites de ces approches ;
- ◆ d'expliciter les représentations de l'être humain sous-jacentes à ces approches et relever en quoi les éléments de son histoire personnelle influencent la manière de se situer par rapport à celles-ci ;
- ◆ d'analyser des situations typiques en éducation spécialisée selon différentes approches et d'évaluer l'(les) approche(s) la(les) plus appropriée(s) en tenant compte des différentes composantes du modèle.

4.5. Analyse du secteur non marchand

L'étudiant sera capable :

- ◆ de relever les bases de la législation du travail propre aux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, commissions paritaires, fonds sectoriels,...) ;
- ◆ de décrire succinctement les principales formes juridiques en vigueur dans les services et institutions des secteurs d'intervention des éducateurs (ASBL, Services publics,...) ;
- ◆ d'identifier les pouvoirs de tutelle des services et institutions socio-éducatives et le rôle de subventionnement de l'Etat fédéral, communautaire, régional, communal ;

- ◆ de relever le sens de certains outils et éléments de la gestion financière et matérielle quotidiennes par rapport au subventionnement en incluant les caractéristiques économiques et sociales des populations auprès desquelles l'éducateur intervient (allocations sociales, indice des prix, sécurité sociale).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au travers d'épreuves écrites et orales, l'étudiant sera capable,

tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sociologie des communications, de législation des secteurs et d'analyse du secteur non marchand ;
- ◆ de définir et de décrire des notions, des concepts et les processus abordés aux cours de psychopathologie, de théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ d'utiliser de façon critique et argumentée les notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des descriptions et de l'analyse,
- ◆ la capacité de l'étudiant à expliciter les éléments sur lesquels repose sa vision d'une situation professionnelle,
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différentes activités d'enseignement.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant. Pour les cours de « Législation des secteurs », de « Psychopathologie » et de « Analyse du secteur non marchand », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 16 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants, *dans le respect des règles de déontologie* :

- ◆ de maîtriser différentes techniques et méthodologies spécifiques au travail socio-éducatif ;
- ◆ d'approfondir des processus d'analyse et d'évaluation du travail socio-éducatif ;
- ◆ de maîtriser les éléments indispensables à la démarche de recherche en éducation spécialisée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ définir, décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

En approche méthodologique,

- ◆ à partir de situations professionnelles,
 - ◆ identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socio-éducative ;
 - ◆ analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir, ...), à l'éthique et à la déontologie ;
 - ◆ poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - du mandat donné ;
- ◆ élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- ◆ élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ proposer des activités ACSC adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

En stage ,

en référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française :

- ◆ analyser des situations socio-éducatives ,
 - en élaborant un questionnaire qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des personnes accompagnées et de leur entourage, de sa propre personne ;
 - en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ identifier et évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983007 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2 », 983008 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 2 », 983009 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Recherche appliquée en éducation spécialisée	CT	F	14
Méthodologie de l'analyse organisationnelle	CT	F	18
Méthodologie des activités ACSC ¹	CT	F	36
Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	PP	L	28
Questions spéciales de psychopédagogie	CT	F	18
Séminaire : identités professionnelles et secteurs de l'éducation spécialisée	CT	F	22
3.2. Part d'autonomie		P	34
Total des périodes			170

4. PROGRAMME

4.1. Recherche appliquée en éducation spécialisée

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un plan de recherche appliquée en éducation spécialisée comprenant notamment :
 - ◆ l'analyse du contexte de l'action éducative, y compris le positionnement des acteurs,
 - ◆ la formulation de l'hypothèse,
 - ◆ la description des variables dépendante et indépendante,
 - ◆ l'analyse des biais de recherche,
 - ◆ la conception critique d'outils de recueil de données adaptées et leur évaluation ;
- ◆ de choisir et décrire une problématique liée à une pratique socio-éducative;
- ◆ de présenter une hypothèse de recherche établissant une relation de causalité entre cette problématique et son amélioration ou sa résolution ;
- ◆ d'élaborer les outils de recueil de données ;
- ◆ de mettre en œuvre un processus de recherche documentaire spécifique à l'hypothèse choisie ;
- ◆ de choisir et mettre en œuvre des modes de représentation et de traitement des données recueillies conformes aux conventions scientifiques et d'en préciser les limites.

4.2. Méthodologie de l'analyse organisationnelle

A partir de situations relatives à divers terrains organisationnels, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser des logiques institutionnelles et communicationnelles au regard de différents concepts tels que : règles, système de communication, modes de prise de décisions, stratégies de pouvoir notamment par pression et légitimation, modes de coopération et d'engagement, rapport à l'environnement ;
- ◆ de développer à partir de cette analyse, des stratégies d'action sur la base de situations concrètes (vues dans leurs dimensions culturelles et politiques) ;

¹ ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

- ◆ d'identifier les facteurs culturels / idéologiques et de voir dans quelle mesure ils peuvent agir comme des contraintes ou, au contraire, être des leviers pour l'action ;
- ◆ d'aborder les notions de ressources et résistances au changement et à l'innovation.

4.3. Méthodologie des activités ACSC²

L'étudiant sera capable :

- ◆ de concevoir et d'évaluer des activités ACSC adaptées au public visé et à l'institution ;
- ◆ de s'initier à des animations ACSC particulières rencontrées dans le secteur socio-éducatif comme, par exemple, « clini-clown », snoezelen, ateliers d'écriture, haptonomie, ateliers d'impro,... et d'en préciser les ressources et les limites par rapport à sa fonction éducative ;
- ◆ de situer les activités ACSC en référence aux notions d'émancipation sociale, et d'éducation citoyenne ;
- ◆ de développer, dans une visée professionnelle, ses propres capacités créatives dans le cadre des activités ACSC.

4.4. Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives

Dans le respect d'un cadre éthique et déontologique et à partir de situations professionnelles, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les acteurs significatifs de l'environnement et de l'organisation ;
- ◆ d'identifier les éléments des politiques sociales déterminants pour le service notamment au niveau du projet pédagogique institutionnel ;
- ◆ d'identifier les missions, le mandat, les finalités, objectifs, moyens et valeurs de l'institution ;
- ◆ d'analyser la cohérence de ces finalités, objectifs, moyens et valeurs en lien avec les situations envisagées, d'en comprendre la complexité et d'y repérer d'éventuelles pathologies institutionnelles ;
- ◆ d'identifier les rôles et fonctions en référence à l'organigramme en précisant les zones de liberté et d'action ;
- ◆ d'envisager des hypothèses de travail en les contextualisant (institutions, bénéficiaires, équipe, ...)
- ◆ de participer à la recherche collective de solutions dans le respect et l'autonomie des personnes ;
- ◆ de repérer et analyser des éléments à prendre en considération dans le cadre d'une intervention en famille ;
- ◆ d'élaborer des interventions socio-éducatives diversifiées en fonction des hypothèses de travail ;
- ◆ d'établir des critères d'évaluation de ces hypothèses et actions ;
- ◆ de repérer d'éventuels phénomènes de résonances, de transfert, de contre-transfert,...

² ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

- ◆ d'élaborer des stratégies de changement et d'innovation et de se positionner en tant qu'éducateur ;
- ◆ d'identifier l'importance du travail en équipe, en partenariat et en réseau ;
- ◆ d'interroger ses pratiques éducatives à partir de la découverte d'autres pratiques éducatives.

4.5. Questions spéciales de psychopédagogie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender au travers de diverses démarches pédagogiques comme, par exemple, la pédagogie institutionnelle, la pédagogie de groupe, la pédagogie participative, des thématiques collectives et transversales aux pratiques éducatives telles que la sanction, la punition, la prise de distance professionnel-bénéficiaire, la relation d'aide, l'autonomie, la responsabilisation, ... ;
- ◆ d'évaluer l'adéquation des démarches pédagogiques envisagées en les adaptant à un public spécifique et à un contexte institutionnel particulier.

4.6. Identités professionnelles et secteurs de l'éducation spécialisée

Pour un ou plusieurs secteurs de l'éducation spécialisée, l'étudiant sera capable:

- ◆ d'approfondir la législation et les réglementations spécifiques de ce(s) secteur(s) ;
- ◆ d'expliciter les règles de subventionnement particulières et leurs conséquences sur le contrat de travail ;
- ◆ d'expliciter les conventions collectives de travail spécifiques à ce(s) secteur(s) ;
- ◆ d'illustrer les pratiques éducatives et les outils représentatifs ;
- ◆ de poser une réflexion sur son identité professionnelle eu égard aux politiques sociales et à la perception sociale de sa mission ;
- ◆ d'appréhender la nécessité, les conditions et les enjeux du travail en réseau et en partenariat.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter un projet de recherche relevant de l'éducation spécialisée et intégrant les points suivants : problématique et question de départ, hypothèses de travail, démarche méthodologique de recueil de données et de recherche documentaire ;
- ◆ *à partir de situations professionnelles et dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,*
 - ◆ de développer des stratégies d'action visant un changement au départ de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels ;
 - ◆ d'élaborer et de justifier des actions diversifiées basées sur une démarche pédagogique choisie en fonction d'un public spécifique, d'un contexte

institutionnel particulier et illustrant des pratiques représentatives d'un secteur ;

- ◆ d'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités ACSC adaptées ou particulières notamment par rapport aux ressources nécessaires et aux limites de la fonction éducative.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 17 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, d'exercer la profession d'éducateur spécialisé en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à mobiliser les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études pour analyser des situations éducatives, émettre des hypothèses et des pistes d'action et les évaluer en tenant compte du contexte socio-politique et institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

Tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ définir, décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

En approche méthodologique,

- ◆ à partir de situations professionnelles,
 - ◆ identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socio-éducative ;
 - ◆ analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir, ...), à l'éthique et à la déontologie ;
 - ◆ poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - du mandat donné ;
- ◆ élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- ◆ élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ proposer des activités ACSC adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

En stage ,

en référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française :

analyser des situations socio-éducatives ,

en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des personnes accompagnées et de leur entourage, de sa propre personne ;

en distinguant les faits observés de l'interprétation ;

analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ; identifier et évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983007 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2 », UF 983008 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 2 », UF 983009 U36 D1 « STAGE D'INSERTION : BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 240 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, en tenant compte du contexte organisationnel et de l'environnement, du travail de l'équipe pluridisciplinaire et du réseau et en interrogeant le cadre éthique et déontologique :

- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions d'accompagnement et d'éducation :
 - ◆ analyser la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) accompagnées ;
 - ◆ participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tienne compte des réalités sociales ;
 - ◆ créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;
 - ◆ garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de son (leur) histoire familiale ;
 - ◆ veiller à ce que son (leur) avis et sa (leur) demande(s) soient pris en considération ;
 - ◆ délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites ;
- ◆ d'exercer une fonction de reliaison :
 - ◆ maintenir ou recréer les liens de la personne avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;
 - ◆ valoriser les compétences relationnelles de la personne et les ressources de son réseau relationnel ;
 - ◆ mobiliser leur participation en référence au projet de la (des) personne(s) ;
- ◆ d'exercer et d'évaluer une fonction d'interface :
 - ◆ s'intégrer dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire, argumenter sa position et solliciter les autres intervenants en vue de favoriser la coordination des actions et la cohérence du dispositif d'accompagnement ;
 - ◆ susciter des rencontres entre différents professionnels, participer à des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination et la concertation au profit du ou des bénéficiaire(s)
- ◆ d'exercer et d'évaluer ses compétences relationnelles, plus particulièrement :
 - ◆ dans la prévention et la gestion des conflits, ses capacités à utiliser la crise et à développer des outils de médiation, de négociation ;
 - ◆ dans la prise de distance professionnelle et émotionnelle ;

- ◆ d'identifier et d'évaluer le mandat et la fonction sociale de l'éducateur spécialisé :
 - ◆ décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci ;
 - ◆ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;
 - ◆ s'interroger et interpellier l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;
 - ◆ promouvoir, au travers de ses activités socio-éducatives, le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence notamment à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant ;
 - ◆ informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;

- ◆ de s'exercer à la fonction politique de l'éducateur spécialisé :
 - ◆ s'informer des organes de représentation pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action éducative ;
 - ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
 - ◆ contribuer à l'élaboration d'outils méthodologiques et/ou théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
 - ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
 - ◆ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
 - ◆ se situer dans un processus de formation continu.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement, ses analyses de situations et dans l'identification des différentes fonctions énoncées dans le programme de l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à relater et analyser des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du contexte socio-politique, du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence aux contenus de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française* :

Sur base d'une observation et d'une analyse de situations éducatives, de concevoir, réaliser et évaluer des interventions socio-éducatives qui intègrent :

- ◆ l'environnement socio-économique,
- ◆ le contexte institutionnel,
- ◆ l'équipe de travail,
- ◆ le réseau d'intervenants,

- ◆ la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau, sa propre personne ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'exercer une fonction de reliance, une fonction d'interface, la fonction sociale et politique de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer ses compétences relationnelles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse, du positionnement et de l'évaluation,
- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation des expériences vécues,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention socio-éducative et de la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF »**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 01 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF »**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail de l'éducateur spécialisé exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée : 40 périodes

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	CT	I	36
Epreuve intégrée de la section : bachelier en éducation spécialisée	CT	I	4

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant :

L'étudiant rédigera un travail de fin d'études mettant en valeur les compétences suivantes :

- ◆ définir à partir d'une ou plusieurs situations socio-éducatives une question centrale et/ ou une problématique qui sera étudiée et préciser quelle méthode de recherche sera utilisée ;
- ◆ analyser des situations socio-éducatives en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques vus lors des activités d'enseignement et de recherches personnelles ;
- ◆ faire référence aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé dans son travail de fin d'études ;
- ◆ intégrer dans son travail différentes dimensions familiale, institutionnelle, sociale, économique, éthique, déontologique, ... ;
- ◆ expliciter sa vision de la profession d'éducateur spécialisé au terme de ses études ;
- ◆ établir un bilan des compétences professionnelles acquises et/ou à acquérir et des moyens à mettre en œuvre.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement veillera à :

- ◆ guider l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail de fin d'études ;
- ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion personnelle ;
- ◆ favoriser un positionnement professionnel spécifique et évaluer les collaborations les plus adaptées aux situations rencontrées ;
- ◆ fixer avec l'étudiant un cadre d'évaluation qui le fasse progresser, lui permette d'énoncer ses points forts et ses limites en vue d'une formation continue ;
- ◆ établir un cadre précis de consignes pour le contenu et la présentation orale et écrite ;
- ◆ s'assurer du respect des règles de déontologie ;
- ◆ conseiller à l'étudiant de préciser les modalités de collaboration dont il s'entourera pour son travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une ou plusieurs situations socio-éducative, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française et conformément aux consignes données ,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la (les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation et de ses recherches personnelles ;

- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et au cadre théorique de la recherche ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de la présentation orale,
- ◆ le degré de pertinence de ses observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,
- ◆ le niveau de la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- ◆ le degré de pertinence de ses justifications,
- ◆ l'originalité et le caractère personnel du travail demandé,
- ◆ le degré de pertinence des liens établis entre les concepts théoriques et méthodologiques et la pratique professionnelle,
- ◆ le niveau de prise en compte des valeurs éthiques et sociales présentes,
- ◆ la capacité de l'étudiant à utiliser une terminologie explicite et professionnelle.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.